

Changer d'échelle, oui mais pas de cap !

Marcel CABALLERO

Président d'honneur de CIRIEC-France



Lors du lancement, le 25 octobre, de la 10^e édition du Mois de l'Économie Sociale et Solidaire, Nicolas HULOT, ministre de la Transition écologique et solidaire, a présenté l'ESS comme « *un entrepreneuriat où l'humain prime sur le profit* » et a souhaité qu'elle devienne la norme : « *L'économie sociale et solidaire devrait devenir la norme en France car dans un monde aux ressources limitées, la solidarité n'est pas une option, mais une obligation* ». Pour cela, il a défini deux priorités : « *bâtir un pacte de consolidation et de croissance à cinq ans* », avec « *un cadre de règles adaptées* » qui ne

« *freinent pas les acteurs de l'ESS* ». Il s'agit de rassembler l'ensemble des « *mesures d'ordre fiscal, financières, réglementaires et législatives, qui vont permettre d'accélérer la performance économique et l'impact social et environnemental des entreprises de l'ESS* » ... « *Ces mesures doivent également encourager les coopérations et les regroupements d'entreprises de l'ESS* », pour leur permettre de « *changer d'échelle et répondre à davantage de besoins sociaux et environnementaux* » a-t-il précisé. Ces regroupements sont, selon lui, « *souhaitables pour répondre aux exigences de la commande publique, notamment en termes de volume* ». L'autre priorité sera de créer un « *accélérateur d'innovation sociale* » pour « *permettre aux acteurs de l'ESS de renouer avec ce qui est leur marque de fabrique, l'innovation* ». Cet outil sera « *axé sur les grands défis de notre société tels que la transition écologique, la transition numérique, la jeunesse, la ruralité, l'autonomie et l'insertion sociale* ».

De son côté, le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno LEMAIRE, fait de l'ESS l'un des six piliers de la future loi Entreprises : « *l'accent sera mis sur l'économie sociale et solidaire, pour aller plus loin que la loi prise sous le quinquennat précédent par Benoît HAMON. Là encore, afin de favoriser la croissance des entreprises non lucratives* ».

Certes, le changement d'échelle est, pour certaines entreprises de l'ESS, nécessaire voire vital, lorsqu'elles sont confrontées à la concurrence de grands groupes, en particulier dans l'assurance et la banque. Mais peuvent-elles toujours le faire en préservant leurs valeurs et leurs règles, en particulier la gestion démocratique et la non lucrativité ? La plupart s'y efforcent, qui n'ont pas attendu que le gouvernement les incite à se regrouper. D'autres s'engagent dans une course à la taille qui fait craindre à certains qu'elles y perdent leur âme. Toutes disputent à la concurrence, souvent avec succès, la réponse à la demande solvable.

Mais l'ESS, parce qu'elle se veut solidaire, s'efforce aussi de répondre aux besoins liés aux territoires où s'expriment des demandes sociales dont la solvabilité ne peut être assurée qu'à la condition que l'Etat et les collectivités territoriales, faute d'intervenir directement, apportent leur soutien financier. C'est, pour l'essentiel, le rôle des associations qui agissent au plus près des populations. Or, la forte diminution des contrats aidés, décidée par l'actuel gouvernement, et la baisse tendancielle du financement des collectivités territoriales rend la mission de ces associations de plus en plus difficile et menace leur survie. Il y a là, pour le gouvernement, un problème de cohérence au moment où sont annoncées des mesures destinées à faciliter le développement de l'ESS.

Le changement d'échelle voulu par le gouvernement est l'objectif poursuivi, dès l'origine, par les tenants de l'ESS pour qui elle est le système économique appelé à se substituer au capitalisme. Ils ne peuvent donc qu'applaudir à ce projet. Mais s'agit-il de changer d'échelle ou de changer de cap ? Les deux, répond le capitaine MACRON. En effet, au nom de quelle logique encouragerait-il un mouvement qui a fixé le cap sur des valeurs et des pratiques opposées à celles qu'il s'emploie à imposer à l'ensemble de l'activité économique, et d'abord aux entreprises et services publics, aux collectivités territoriales, aux associations ?

Mais, dans l'attente des textes annoncés et, plus encore, des actes, ne boudons pas notre plaisir. Comment, en effet, ne pas être satisfait de ces éloges et de ces promesses adressés à l'ESS ? Et la satisfaction sera d'autant plus grande que les premiers seront sincères et dénués d'arrière pensées et que les secondes seront tenues. ■

> Coopération franco-algérienne



Après la publication, en octobre 2016, de l'ouvrage du CIRIEC-France Quel modèle d'Etat stratégique en France ?, il a été convenu avec le laboratoire REDYL de Tizi-Ouzou, de poursuivre la réflexion sur cette thématique en Algérie. Un colloque a été organisé à Tizi-Ouzou par le REDYL, le 27 novembre 2016, durant lequel Philippe BANCE et Jacques FOURNIER étaient intervenus avec quinzaine d'autres contributeurs d'universités algériennes.

Le dépôt auprès l'ambassade de France en Algérie d'une convention de partenariat sur cette thématique entre les universités de Tizi Ouzou et de Rouen (laboratoire CREAM), en association avec le CIRIEC-France, a permis l'organisation d'un second séminaire à Tizi Ouzou, le 2 octobre 2017. (La convention avec l'ambassade prévoit également la venue à l'université de Rouen de trois doctorants de l'université de Tizi-Ouzou en 2017). Ce second séminaire de Tizi Ouzou, codirigé par Malika AHMED ZAÏD et Philippe BANCE, a donné lieu à des présentations de Pierre BAUBY, Jacques FOURNIER et d'une douzaine d'autres contributeurs des universités algériennes.

Le travail qui se poursuit ainsi s'inscrit dans la continuité de l'ouvrage publié en 2016, qui a analysé les fondements de la notion d'Etat stratégique. Ce concept, formalisé par l'appareil politico-administratif français autour de l'idée d'un Etat modeste, en réponse aux critiques portées sur son fonctionnement bureaucratique, visait à repenser le rôle de l'Etat en le recentrant sur son cœur de métier, sur ses missions d'intérêt général les plus essentielles, et mettre en œuvre dans cette perspective de nouvelles gouvernances en matière de politi-

ques publiques. Il s'agissait aussi de faire de l'autorité publique un acteur capable de penser son action en déployant des stratégies de moyen-long terme. L'ouvrage n'a cependant pas seulement conduit à clarifier le concept d'Etat stratégique. Il a montré l'intérêt d'avoir un regard critique sur cette notion pour repenser aujourd'hui l'action publique dans ce qu'on appelle un régime de gouvernance multi niveaux, c'est à dire dans un contexte où l'Etat est un acteur qui se doit d'agir conjointement avec d'autres niveaux d'autorité publique (notamment avec les instances régionales ou locales), pour mener une action efficace et donner de la « capacité » à l'action publique. L'ouvrage a aussi précisé que la réussite de l'action des autorités publiques passe par l'association aux projets de l'Etat de l'ensemble de la population et doit encore combiner intelligemment la régulation des activités économiques et sociales, ainsi que la production et la programmation des services collectifs.

Le séminaire du 2 octobre a permis de discuter sur cette base de présentations de contributions sur la refondation de l'action de l'Etat dans le contexte algérien. Les contributions qui doivent déboucher sur une nouvelle publication appréhenderont ce que serait ou pourrait être un Etat stratégique algérien. Elles analyseront comment déployer une action publique efficace sur le moyen-long terme, notamment sur la base d'une démarche prospective ou normative, s'appuyant le cas échéant sur des scénarios alternatifs d'action stratégique dans une perspective coût-avantage.

Nous publions l'intervention de Pierre BAUBY dans les présentes *Brèves* (p. 7 et suivantes)

> Congrès international 2018



Les congrès internationaux du CIRIEC se tiennent tous les deux ans. Ils réunissent quelque 500 participants du monde entier. Le dernier congrès s'est tenu à Reims, en septembre 2016. Le prochain aura lieu à Liège (Belgique), du 30 mai au 1^{er} juin 2018, à l'invitation du CIRIEC-

Belgique, sur le thème : L'économie publique, sociale et coopérative dans la révolution numérique

La transformation numérique, à l'œuvre depuis quelques années, offre de nouveaux moyens de communication et d'échange et bouleverse profondément les modes de propriété, de production, de distribution et de consommation. Elle remet en cause les conditions de travail, suscite de nouvelles questions et possibilités en matière de fiscalité, offre d'extraordinaires gains de productivité, ouvre de nouveaux horizons

d'intervention citoyenne... L'économie publique, sociale et coopérative est à des nombreux égards acteur de cette révolution.

Le congrès abordera cette thématique en confrontant les analyses et réflexions d'experts scientifiques et de responsables politiques, économiques et sociaux, à partir d'une approche thématique très actuelle :

- La révolution numérique au service de la démocratie et du citoyen
- L'inclusion numérique contre l'exclusion sociale
- La politique publique à l'égard des enjeux de la révolution numérique
- L'économie collaborative
- Le secteur de la santé dans la révolution numérique
- Les secteurs de l'eau, gaz et électricité face aux nouveaux atouts du numérique
- Les villes et territoires dans la révolution numérique (smart cities, e-gouvernement,...)

> Site internet du CIRIEC-International



Outre les données institutionnelles et le calendrier des réunions, on y trouve des informations sur les recherches en cours, les dernières publications, les prochains événements.

On peut accéder à l'AGORA, répertoire détaillé des membres, base de données documentaire et espace destiné à la diffusion d'informations.

Le site présente les activités des sections nationales.

> <http://www.ciriec.ulg.ac.be/>

> 6° Conférence Internationale de Recherche en Economie Sociale



Les Conférences internationales de recherche en économie sociale du CIRIEC sont organisées tous les deux ans dans l'intervalle des Congrès internationaux. Elles réunissent plusieurs centaines de chercheurs du monde entier.

La prochaine conférence se réunira du 29 novembre au 2 décembre 2017 à Manaus (Brésil) sur le thème : « **L'Économie Sociale et solidaire, soutenabilité et innovation: faire face aux anciens et aux nouveaux enjeux sociaux** »

Sous-thèmes et coordinateurs :

- *Développement territorial, politiques publiques et partenariats économie publique-économie sociale* (Coordination générale : Nicole Alix et Nadine Richez Battesti (France))
- *Environnement et développement durable* (Coordination générale: UFAM – Manaus)
- *Visions juridiques de l'Économie Sociale et Solidaire* (Coordination générale : Daniel N. Menezes (Univ. Presbiteriana Mackenzie Brésil), Nicole Alix (France) et Mario Schujman (Argentine))
- *Expériences de l'Économie Sociale et Solidaire* (Coordination générale: Leandro P. Morais (Ciriec Brésil – Unesp Araraquara))
- *Les impacts de l'Économie Sociale et Solidaire dans l'économie et la société* (Coordination générale: Carmen Marcuello (Présidente de OIBESCOOP) et Manuel Belo Moreira (CIRIEC Portugal))
- *Le travail dans l'Économie Sociale et Solidaire* (Coordination générale: Jeferson de O. Souza (Ciriec Brasil))
- *Économie Sociale et Solidaire et internationalisation* (Coordination générale: Rafael Chaves (Ciriec Espagne) et Carmen Marcuello (Présidente de OIBESCOOP))
- *Gestion des organisations de l'Économie Sociale et Solidaire* (Coordination générale: Miguel J. Bacic (Ciriec Brésil – Unicamp) et Eliane Rosandiski (Ciriec Brésil – PUC Campinas))
- *L'enseignement et la recherche dans l'Économie Sociale et Solidaire* (Coordination générale: Verônika Haddad (Argentine))
- *Économie Sociale et Solidaire, Soutenabilité et Innovation : faire face aux anciens et aux nouveaux enjeux sociaux* (Coordination générale: Dimas Gonçalves (Ciriec Brésil – PUC Campinas) et Jorge de Sá (Ciriec Portugal – Univ. Lisboa))

> Inscription [ici](#)

> Cahiers de recherche

Les *Cahiers de recherche* (Working Papers) du CIRIEC diffusent des résumés de recherches réalisées par son réseau international de chercheurs.

Dernières publications :

- **WP17/04** – VALLET N./ DE NYS-KETELS S./ BYLEMANS M. – [The Design of IEP Sites: Aiming for an Inclusive Economic Participation of Urban Citizens in Flanders](#)
- **WP17/03** – KADENDE F. – [Les assureurs mutualistes actifs sur le marché de l'assurance municipale en Europe](#)
- **WP17/02** – MUSSON A./ ROUSSELIÈRE D. – [Clap along if you know what happiness is to you! Wealth, Trust and Subjective Well-being](#)
- **WP17/01** – GÖLER von RAVENSBURG N. – [Pupils' cooperatives and the acquisition of competences for sustainable development](#)

> <http://www.ciriec.ulg.ac.be/>

NOS ADHÉRENTS INNOVENT



MUTLOG, la mutuelle du logement, assure les emprunteurs immobiliers contre les aléas de la vie : décès, invalidité, incapacité, chômage... Elle occupe une place originale dans le mouvement mutualiste. C'est ainsi que toutes les organisations syndicales et patronales représentatives siègent dans son conseil d'administration et qu'elle coopère avec d'autres entreprises de l'économie sociale et solidaire, telles le Crédit Coopératif et la MATMUT.

Soucieuse de proposer des produits d'assurance au plus près des besoins de ses sociétaires, elle a développé une gamme de produits originaux, sans équivalence sur le marché. Pour cela, MUTLOG a reçu le prix « **Label d'Excellence 2018** » par *Les Dossiers de l'Épargne* pour son produit d'assurance emprunteur Altus Evolution. Le prix « Label d'Excellence » est une véritable référence pour le marché de la banque, de l'assurance et de l'épargne. MUTLOG en est gratifiée pour la 7^{ème} année consécutive.

MUTLOG en chiffres :

- 210.957 adhérents pour 5,91 milliards d'euros d'encours de capitaux initiaux.
- 645 millions d'euros de capitaux produits en 2016, soit 415 millions d'euros de capitaux validés, et un ratio de SCR combiné MUTLOG/MUTLOG Garanties de 455 %.

> [Altus Evolution](#), [assurance emprunteur](#), [Label d'Excellence](#), [Label d'Excellence 2018](#), [les Dossiers de l'Épargne](#), [Mutlog](#)

Innovation et territoire ou comment la rencontre entre ESS, acteurs économiques locaux, collectivités locales conduit à l'enrichissement des connaissances et de la recherche au service du développement du territoire

Adelphe de Taxis du Poët

Responsable Service Innovation – CG Scop



L'innovation sociale dispose d'une définition posée par le Conseil supérieur de l'Economie sociale et solidaire⁽¹⁾.

Cette définition, pour exhaustive qu'elle soit, manque un objet que dévoile l'expérience de la Maison de l'Économie Solidaire du pays de Bray (Hauts de France) en mettant en lumière le lien entre les *réponses innovantes* que les entreprises de l'économie sociale et solidaire apportent aux *besoins du territoire*, la *création de valeur* qui en résulte et la recherche en *sciences sociales*.

La maison de l'économie solidaire du pays de Bray



La MES est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Elle fait partie des Pôles Territoriaux de Coopération Économique, "labellisés" par l'Etat et la Caisse des dépôts, qui organisent la coopération entre les acteurs publics, l'ESS et le milieu économique local pour répondre aux besoins d'un territoire.

Issue de l'insertion sur un territoire rural, la MES s'est rapidement conçue comme un outil de médiation territoriale, tiers de confiance entre les acteurs, se rapprochant des artisans, organisant des formations innovantes dans le domaine des services à la personne (crèches, , tiers lieux, services à la personne). Elle emploie aujourd'hui plus de 200 salariés, et s'est dotée d'un bâtiment, pôle structurant de ses activités, éco construit, puis d'une recyclerie en auto construction auxquels s'ajoutent une pépinière d'artisans et des espaces d'appui à l'émergence de projets. 3 M € sont ainsi « redistribués » aux artisans et le chiffre d'affaire de la MES atteint 5M€.

Holding inversée (ses « filiales » la détenant), son sociétariat est composé de cinq catégories de parties prenantes : les salariés, les entreprises locales (artisans, banques, PME locales,...) les collectivités locales, les militants de l'ESS et enfin les bénéficiaires et clients.

La création de l'Institut Godin et transfert R&D en innovation sociale

L'ambition des promoteurs de la MES a été, dès l'origine, le « ré encastrement de l'économie dans la société, dans la politique », par la prise en compte des communs, d'un intérêt général co construit, bref, par une démarche d'innovation sociale partagée sur le territoire. Cette conviction est à la base du travail avec l'Université technologique de Compiègne, car l'un des enjeux était de mettre à l'épreuve les cinq étapes de l'innovation technologique⁽²⁾ au profit d'une démarche d'innovation sociale.

La MES est aussi, et surtout, à l'origine de la création de l'Institut Godin, sous forme de SCIC également, le constat ayant été fait d'une carence de centres de transfert de R&D d'innovation sociale. L'Institut, soutenu notamment par le Conseil régional, accueille une dizaine de chercheurs, totalement immergés dans les activités de la SCIC, avec un double objectif de recherche, appliquée et fondamentale, et de transfert de R&D en innovation sociale. De nombreuses productions, en accès libre⁽³⁾, offrent ainsi des outils opérationnels et font de l'institut Godin, de par cette articulation originale entre recherche et innovations pratiques sur le territoire, un acteur incontournable de l'innovation sociale et de sa diffusion.

(1) « L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, (...). Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation... ».

(2) Cf le manuel d'Oslo de l'OCDE

(3) Tels, par exemple, « L'innovation sociale en pratiques solidaires », « Les marqueurs de l'innovation de l'innovation sociale » - outil collectif d'analyse des éléments d'innovation sociale liés à une politique publique. « Les capteurs d'innovation sociale », pour définir le potentiel d'innovation d'un projet et bientôt un outil d'impact des innovations sociales offrant un cadre méthodologique formel de construction d'indicateurs adaptables à chaque projet d'innovation sociale (institutgodin@gmail.com)

La recherche réalisée par le CIRIEC-France à la demande du ministère de l'Economie et des Finances, a montré que les partenariats entre l'économie publique et l'économie sociale et solidaire sont nombreux mais mal documentés.

Comment s'organisent ces partenariats ? Quels en sont les résultats ?

Quelles sont les raisons des succès mais aussi des échecs ?

Sont-ils toujours dénués d'arrière-pensées ?

Existe-il pour l'ESS un risque d'instrumentalisation ?...

Notre présentation des partenariats, petits et grands, ambitionne d'apporter quelques réponses.



ANNE, MA SŒUR ANNE...

Jean-Louis CABRESPINES

Président du Conseil National des Chambres Régionales de l'ESS de 2010 à 2016
Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental
Vice-président du CIRIEC-France

Lors des différentes interventions après le vote de la loi sur l'économie sociale et solidaire en juillet 2014, nombre d'entre nous estimaient que cela pourrait changer les choses et Claude ALPHANDERY, alors Président du LABO de l'ESS disait son espoir que la part de l'ESS passe de 10 à 20 % des emplois.

3 ans après, qu'en est-il ? Les espoirs suscités lors du vote de la loi ont-ils été déçus ou se sont-ils concrétisés ? On peut penser que le nombre d'entreprises a augmenté tant nous entendons parler de l'ESS dans les médias (encore insuffisamment au goût des défenseurs de cette forme d'économie) et nous citons tous les mêmes chiffres, extraits des données de l'Observatoire de l'ESS¹, en tentant de montrer que les choses ont changé (on préfère dire 14 % de l'emploi salarié privé que 10 % de l'emploi salarié, toutes catégories confondues). Mais la réalité est sans doute loin d'être aussi belle, dans un contexte où chacun ne sait plus vraiment ce qu'il représente, ce qu'il défend, ce que prennent en considération ceux qui doivent donner une impulsion à une politique publique en faveur des entreprises de l'ESS.

L'appréciation différente de ce qu'est l'ESS et de ce que sont les entreprises sociales semblait avoir été mise de côté, et chacun tentait de prendre en compte l'article premier de la loi du 31 juillet 2014, avec une véritable volonté d'inclusion de nouvelles formes d'entrepreneuriat social. Mais nous voilà rattrapés par les changements politiques et ce qu'ils portent de décisions liées à des conceptions différentes de la vie en société, du développement économique et de ce qu'est l'ESS dans ses relations avec les pouvoirs publics.

L'ESS va-t-elle continuer à se développer autour de ses fondamentaux politiques et humanistes, de ses modes de gouvernance, va-t-elle permettre que les formes historiques de l'ESS continuent à progresser, va-t-elle connaître des inflexions, va-t-elle s'engager sur des chemins nouveaux ? Aujourd'hui, nul ne sait ce qui va se passer tant il y a d'informations différentes diffusées et tant l'organisation de l'ESS en France est en mutation. On parle de concepts qui, sans forcément être nouveaux, semblent être des pistes pour le présent et l'avenir : « Social impact bund », « Social business act (à la française) », « Accélérateur d'innovation sociale » et d'autres qui font partie des marronniers de l'ESS comme le « changement d'échelle » (on n'a pas encore dû la trouver depuis le temps qu'on la cherche, cette échelle !), les « synergies entre acteurs », la « co-construction »,

Bref, on pourrait dire que nous sommes dans une phase de changement, pris entre ce qui reste constant et ce qui bouleverse la notion même d'ESS. On retrouve les débats entre une définition de l'ESS par ses actions et une autre portant sur le mode d'entreprendre. Ce qui apparaît profondément est la moindre prise en considération de ce qu'est l'ESS dans sa dimension politique. Où sont les fondements de ce que nos grands penseurs ont aidé à construire ? Sans volonté passéiste, nous devons rappeler que **l'ESS est ancrée dans une vision différente de l'économie**.

Il est intéressant de constater que les acteurs eux-mêmes, les tenants des structures historiques de l'ESS semblent comme tétanisés face à ce que leur proposent les différents nouveaux "penseurs" de l'ESS et les politiques qui font qui dirigent le gouvernement.

Des déclarations diverses, nous en avons, y compris du président de la République qui disait, le 15 octobre 2017 : « *l'année prochaine, nous ouvrirons une vraie réflexion sur ce qu'est l'entreprise : il faut que les salariés puissent avoir leur juste part de la réussite de leur entreprise* ». Phrase d'une telle ambiguïté que nous pouvons l'interpréter comme : « actuellement, les salariés ne participent pas assez à la réussite de leur entreprise (et on va les mettre au boulot !) » ou « les salariés ne sont pas assez impliqués dans la gouvernance de l'entreprise » ou « les bénéficiaires doivent aussi venir dans la poche des salariés », Volonté de permettre l'interprétation (c'est gagné) ou imprécision accidentelle, venant d'une « pensée complexe » ? En tout cas, pour un acteur de l'ESS, cela peut aussi vouloir dire que le modèle de l'ESS serait un modèle à reprendre et que les changements à intervenir dans les entreprises devraient s'appuyer sur les principes, valeurs et modes de gouvernance de l'ESS. Mais c'est peut-être aller trop loin !

Encore que !... Des mots naît l'espoir, mais l'espoir sans acte n'est qu'une illusion ! Et l'intervention de Nicolas HULOT, ministre de la Transition écologique et solidaire, fait naître l'espoir ! Lors du lancement du « Mois de l'Economie Sociale et Solidaire » il nous a fait part d'un rêve : « *L'économie sociale et solidaire devrait devenir la norme en France car dans un monde aux ressources limitées, la solidarité n'est pas une option, mais une obligation* ». Chacun a pu apprécier à sa juste valeur ce que cela signifiait, là encore en y apportant sa propre interprétation : « si c'est la norme en France, qu'en est-il ailleurs ? », « cela signifie-t-il que la référence n'est plus l'économie capitaliste ? », et les plus optimistes pouvaient penser « waouh ! on reconnaît enfin la pertinence du modèle de l'ESS ». Ceci dit, il y avait un conditionnel dans son discours (« devrait » et non pas « doit »), ce qui montre à la fois prudence et objectivité. Mais très vite, après la sidération naturelle (positive) d'une telle annonce, la raison et la réalité nous font retoucher terre.

Christophe BORDET, dans son édito sur Sud Radio, marque son scepticisme quant à la tenue de ces objectifs : « *C'est sans doute réel pour Nicolas HULOT [la volonté que l'ESS devienne la norme], mais pour les députés La République en Marche! et le reste du gouvernement, ce n'est pas forcément perçu de la même manière. Les incitations fiscales qui permettaient aux particuliers de payer moins d'impôts parce qu'ils investissaient, devenaient en quelque sorte actionnaires d'associations solidaires, comme la fondation Abbé Pierre, viennent d'être supprimées dans le cadre du projet de budget 2018. Ça signifie moins d'argent frais pour les associations, les entreprises de la solidarité. Pour les plus petites, ça signifie même la mort assurée. C'est pourtant grâce à ces fonds venus directement de la poche des particuliers en 2016 que 49 000 emplois d'insertion ont été consolidés. Pour devenir la norme, comme le souhaite Nicolas HULOT, encore faut-il que le président, Emmanuel MACRON, le souhaite. Encore un revers pour le ministre.* »²

¹ http://www.cncres.org/accueil_cncres/observatoire_de_less

² Edito Christophe BORDET : « *Macron veut la peau de l'économie sociale et solidaire, nouveau revers pour Hulot* » - Sud Radio - <https://www.sudradio.fr/politique/macron-veut-la-peau-de-leconomie-sociale-et-solidaire-nouveau-revers-pour-hulot>

Ajoutons à cela les conséquences de l'arrêt des contrats aidés dans certaines structures de l'ESS. La mission confiée à Jean-Marc BORELLO saura-t-elle faire des propositions qui tiennent l'équilibre entre « les anciens et les modernes de l'ESS » ? Saura-t-elle s'extraire de la vision « insertion » de certains contrats ? Saura-t-elle agir sur les concurrences entre les différents types de contrats et dispositifs en cours et qui créent de la confusion, ... ?

La question est bien celle du delta entre les discours et les actes, delta que nous sommes incapables de mesurer. Nous ne voyons que les conséquences de politiques qui remettent en cause le développement des entreprises de l'ESS alors même que les discours disent leur soutien. Comprenez qui pourra !

Lorsque des dispositions sont prises pour que l'ESS occupe pleinement sa place, nous sommes enclins, tout comme le déclare le Conseil National des Chambres Régionales de l'ESS, avec une certaine pondération, lors du dernier Conseil Supérieur de l'ESS, à croire que ce sont de véritables avancées : « S'il reste beaucoup à faire, nous souhaitons néanmoins saluer les évolutions visibles sur les trois dernières années, donnant du sens à l'expression commune « changer d'échelle ». La Délégation Interministérielle et son réseau de correspondants, les membres du Conseil Supérieur de l'ESS, les réseaux statutaires et sectoriels, ESS France ainsi que le réseau des CRESS [Chambres Régionales de l'ESS] auront su s'organiser pour assumer leurs rôles respectifs et mettre en place progressivement les ambitions portées par la loi. Nous espérons que ces prochains mois permettront, comme nous le demandons pour les contrats aidés, l'instauration d'un dialogue constructif et ambitieux. Des bancs de l'Assemblée Nationale aux bancs des écoles, la promotion d'un mode d'entreprendre responsable et audacieux sera toujours le fer de lance de notre réseau, plus que jamais soudé et engagé. »³

Mais lorsque les actes posés remettent en cause l'équilibre des entreprises, alors même que le modèle économique dominant est favorisé, nous ne pouvons qu'être dans l'expectative. Nous n'ergoterons pas sur ce qui est vrai ou ce qui ne l'est pas, ce qui est possible et ce qui fait partie des promesses, ce qui est réalisable et ce qui ne sera jamais qu'un doux rêve. Simple-ment, nous sommes interrogatifs sur ce qui est présenté, ici ou là par Christophe ITIER, Haut Commissaire à l'Economie Sociale et Solidaire et à l'Innovation Sociale et sa vision de l'ESS. Il indique « Je suis (...) en quelque sorte une synthèse entre anciens et modernes de l'ESS ! Il faut avoir des modèles économiques performants dans l'ESS pour améliorer le vivre ensemble. »⁴. La première interrogation porte sur ce clivage en creux entre anciens et modernes. La loi de juillet 2014 n'a-t-elle pas acté le rapprochement entre les entreprises historiques de l'ESS et les entreprises sociales ? De même, comment lire cette déclaration sur les modèles économiques performants dans l'ESS ? Les entreprises de l'ESS n'auraient-elles pas toujours, « anciennes comme modernes », cette finalité à l'aune de toute entreprise ?

Plus loin, ce qui nous interroge est la vision de ce que sont les secteurs de l'ESS pour M. ITIER : « Je pense en particulier que l'ESS, qui a toujours inventé de nouvelles filières, a des solutions alternatives à proposer dans les secteurs du vieillissement, du décrochage scolaire et du chômage de longue durée. Et évidemment, il y a aussi des gisements d'emploi dans

la transition écologique, des emplois de proximité non délocalisables »⁵. Nous sommes là encore dans une vision où l'ESS serait composée d'entreprises intervenant dans les secteurs de la réparation, de l'éducation, de l'écologie, de la pauvreté, ... comme si, au-delà de ces secteurs d'activités, qui sont indéniablement ceux majoritairement portés par l'ESS, il n'y avait pas d'autres domaines dans lesquels l'ESS serait présente.

Propos réitérés d'ailleurs dans une autre interview même si apparaît malgré tout une volonté de retrouver la dimension politique de l'ESS, ce qui nous semble le fondement de ce que représente cette économie : « Ce développement, nous le voulons parce qu'il crée, de manière plus dynamique que le reste de l'économie, de l'emploi durable non délocalisable et qu'il incarne une manière d'entreprendre plus raisonnée et humaniste. Nous le voulons surtout parce qu'il est porteur de solutions nouvelles face aux grands défis de notre société : le vieillissement de la population, le décrochage scolaire, l'économie circulaire, la digitalisation, la mobilité, le chômage de longue durée et son corollaire l'exclusion sociale et la pauvreté. Autant de priorités de l'action gouvernementale. »⁶

Oui, cent fois oui, l'ESS est une autre manière d'entreprendre « plus raisonnée et humaniste ». Et c'est bien sur cette base que la promotion de l'ESS doit se faire, c'est bien la lecture que nous faisons des propos de Nicolas HULOT sur la question de « l'ESS norme en France », mais cela ne peut pas être seulement dans le cadre de la solidarité mais aussi dans celui du développement économique en général ? C'est sur cette base que nous voulons participer à l'évolution de la loi ESS, à partir de la déclaration du Haut Commissaire : « Il faut aller vite. Nous allons proposer dès le début 2018 un Social Business Act à la française. Cette loi aura pour mission d'identifier les trains de mesure importants pour le changement de l'échelle dans l'ESS »⁷.

Nous garderons pour un prochain article la question des associations, et de la volonté politique pour « créer un écosystème favorable à une évolution de leur modèle économique »⁸ car nous pensons qu'il y a là une véritable concertation à mener pour qu'au-delà des mots, se posent des actes.

L'affirmation selon laquelle tout l'enjeu de la stratégie à co-construire avec le Conseil Supérieur de l'ESS « ... consiste à déverrouiller un certain nombre de freins et à identifier les leviers de croissance de l'ESS : assouplissements réglementaires, mécénat, finance solidaire, commande publique... Le bénévolat et l'engagement citoyen en sont aussi, en tenant compte des nouvelles pratiques des bénévoles et en profitant davantage des opportunités offertes par le numérique. »⁹ demande que se réalisent rapidement des actions communes pour que l'ESS occupe pleinement sa place.

Dans l'immédiat, nous sommes comme la jeune épouse éplorée de Barbe Bleue qui lance à sa sœur : « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? », ce à quoi celle-ci répond dans un premier temps : « Je ne vois rien que le soleil qui poudroie, et l'herbe qui verdoie. ».

Espérons que Nicolas HULOT sera le Prince Charmant qui saura sortir Anne des dangers qui la guettent.

³ Communiqué Conseil National des CRESS - 09 octobre 2017 – « Du local au national, l'ESS favorise un développement durable et équitable »

⁴ Entretien avec Christophe ITIER, nouveau Haut-commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale - 21/09/2017 Gazette Santé Social - « Nous allons proposer dès 2018 un Social Business Act à la française » – <http://www.gazette-sante-social.fr/41322/nous-allons-proposer-des-2018-un-social-business-act-a-la-francaise-christophe-itier-nouveau-haut-commissaire-a-leconomie-sociale-et-solidaire-et-a-linnovation-sociale>

⁵ gazette santé social : id.

⁶ ENTRETIEN Christophe Itier : « Réinventer l'ESS dans les cinq ans à venir » - Alternatives Economiques - <https://www.alternatives-economiques.fr/reinventer-less-cinq-ans-a-venir/00081196>

⁷ Alternatives Economiques : id.

⁸ Alternatives Economiques : id.

⁹ Alternatives Economiques : id.



PAS UN PARADOXE, HÉLAS ! UNE ORIENTATION INQUIÉTANTE...

Jean-Philippe MILÉSY

Rencontres Sociales

Membre du Conseil d'Orientation du CIRIEC-France

Dans son discours lors du lancement du 10^{ème} Mois de l'ESS, le ministre d'Etat, Nicolas HULOT, a confirmé, tout en disant qu'il fallait lui trouver une autre appellation, l'intention du Gouvernement de mettre en œuvre un « *Social Business Act* » tel que l'avait annoncé le haut commissaire à l'Economie sociale et solidaire, Christophe ITIER.

Le nouveau pouvoir suit la ligne initiée avec les « *social impact bonds* » que d'aucuns appelaient il y a quelque temps de leurs vœux, mais que combattaient notamment de nombreuses associations dont le Collectif des Associations Citoyennes.

De quoi s'agit-il ? L'idée est, dans la poursuite du retrait de l'Etat et des contraintes qui pèsent sur les collectivités locales, de mobiliser, selon le schéma anglo-saxon, les grandes entreprises pour assurer le financement des dispositifs sociaux et des entreprises sociales, appelées dans l'optique des libéraux à se substituer à l'Economie sociale.

L'ESS, avec ses valeurs et principes solidaires de propriété collective, de démocratie et de non-lucrativité, n'entre pas en effet dans le « *Liberal Design* » actuel.

Finançant les interventions sociales et solidaires, les puissances d'argent seraient à même de choisir celles de ces interventions conformes à leurs intérêts ou à leur vision du monde et ainsi d'écarter toute idée d'une « autre économie », toutes velléités d'alternative.

Et en même temps, comme on se plaît à dire aujourd'hui, le Gouvernement prend des mesures dont certains veulent s'étonner.

Laissons ici la parole à Finansol* : « *Le 20 octobre 2017, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2018, l'Assemblée nationale a amputé sans ménagement le dispositif fiscal favorisant l'investissement des particuliers au capital des entreprises solidaires. Finansol et tous ses membres s'élèvent avec force contre cette mesure injuste qui va casser le développement des entreprises solidaires et des associations qui placent l'intérêt général au cœur de leur activité en luttant contre le chômage et le mal logement des Français les plus vulnérables* ».

Ce faisant, le « *board* » de Mr MACRON réduit encore les financements solidaires en les rendant à l'avenir plus dépendants des interventions de type « *social impacts bonds* » ci-dessus évoqués.

Les solidarités citoyennes, les liens sociaux ne sont plus de mise dans les politiques actuelles vouées, malgré des déclarations lénifiantes et des mesures « charitables », à l'enrichissement des riches supposé provoquer un ruissellement selon une théorie que nul n'a jamais pu démontrer. Tout au contraire, toutes les études montrent que les « inégalités créatrices » sont une imposture et que l'essentiel des profits accumulés, délaissant les investissements jugés peu rentables, sont détournés vers la spéculation et/ou les paradis fiscaux.

Il faut donc s'inquiéter des orientations du Gouvernement pour l'ESS, ou du moins pour ce qu'il voudrait qu'elle devienne.

* Finansol est une association, créée en 1995, dont l'objet est la promotion de la solidarité dans l'épargne et la finance. [Wikipédia](#)



DE QUEL "ÉTAT" AVONS-NOUS BESOIN POUR LE XXI^o SIÈCLE ?

Pierre BAUBY

Président de *Reconstruire l'Action Publique*

Membre de la Commission Services Publics/Entreprises Publiques du CIRIEC

1/ Pourquoi un « Etat » ?

L'action et les institutions publiques sont apparus parce que nécessaires à la vie en société. L'homme est à la fois, de manière indissociable, un individu être social. Si chacun ne recherchait que ses propres intérêts individuels, égoïstes en quelque sorte, la vie se réduirait au combat permanent de chacun contre chacun et contre tous, potentiellement destructeur de la collectivité et donc de chacun de ceux qui la composent. La vie en collectivité suppose l'existence de règles et de normes de vie en commun. Les hommes se sont dotés d'un « tiers », une autorité « publique », puis un « Etat », des processus et des institutions de régulation permettant de garantir les conditions de la vie en commun et qui est reconnu comme légitime par les hommes, bien qu'étant réducteur, par nature, de la liberté individuelle de chacun.

Tout groupe social (du microsocial au planétaire et pas seulement au niveau de la « société » ou de l'Etat) a un intérêt collectif de groupe, dont le fondement est d'éviter le combat permanent de chacun contre chacun et contre tous, potentiellement destructeur de la collectivité et donc de chacun de ceux qui la composent ; la volonté de vivre ensemble implique la pacification. L'action et les institutions publiques se sont ainsi construites dans l'histoire longue dans le but d'assurer l'équilibre et la cohésion économique, sociale, culturelle et politique de chaque collectivité humaine. Elles opèrent à la fois par adhésion, par

persuasion, mais aussi par contrainte (le « monopole de la violence légitime » que Max Weber reconnaît à l'Etat).

La légitimité de l'intervention de toute instance publique repose sur l'essence de sa fonction dans la société, comme garant de l'intérêt commun ou général, du bien-être et de la paix civile de la collectivité humaine ainsi constituée.

L'essence de l'action et des institutions publiques est de garantir l'intérêt commun ou général, le bien-être et la paix civile de chaque collectivité humaine, qui repose sur un « tryptique » qui fonde sa légitimité :

- créer et garantir les règles de vie en commun, les droits de chacun,
- encadrer et compléter les rapports marchands par des solidarités, des politiques de cohésion,
- concevoir et mettre en œuvre des stratégies de développement

L'Etat n'est pas un instrument placé au-dessus de la société, mais le lieu où convergent les pressions sociales, où s'institutionnalisent et se régulent les différentes contradictions de la société. Il est en interactions étroites et multiples avec l'ensemble du corps social, produit des rapports de forces qui s'y exercent, en même temps que perméable à ceux-ci.

2/ L'Etat garant de l'« intérêt général »

Tout groupe humain, toute société, repose à la fois sur les intérêts individuels de chacune de ses composantes ET sur un intérêt commun, un « intérêt général » - porté par des institutions, des pouvoirs, des autorités publiques. Les intérêts individuels et l'intérêt commun sont en permanence en tension, en opposition, en conflit. L'intérêt commun évolue dans le temps et dans l'espace, en fonction de décisions collectives, mais il n'est pas la somme des intérêts particuliers ou individuels.

La fonction de l'Etat et de toute autorité publique est de faire émerger, puis de mettre en œuvre cet intérêt commun. C'est ce qui fonde sa raison d'être. Les autorités publiques en ont le monopole. Mais elles ne peuvent exercer réellement cette mission que si elles fondent leur action sur la participation démocratique de toutes les composantes du groupe, de la société, de l'Etat. Cela implique que la société et les institutions reposent sur des tensions entre pouvoirs et contre-pouvoirs.

L'Etat doit en permanence s'adapter à l'évolution des besoins de la société. Sa réforme ne saurait être définie, décidée, mise en œuvre du haut du groupe, de la société, de l'Etat, de manière centralisée ou autoritaire. Elle doit reposer sur une démarche inverse : organiser systématiquement et en continu l'expression des besoins, des attentes, des aspirations de chaque individu et groupe, condition pour faire émerger les préférences collectives et l'intérêt général. Mais elle est par nature évolutive dans le temps et l'espace, en fonction des aspirations et des choix collectifs. La réforme de l'Etat est un processus permanent.

3/ Un Etat-stratège¹⁰

L'essence de l'« Etat-stratège » repose sur le fait qu'il est la seule instance de la société susceptible d'avoir de celle-ci une vision d'ensemble et d'assurer la reproduction des rapports sociaux et du système ; l'Etat-stratège n'est pas plus une « idée » sans consistance et sans impact que ce « Moloch » omniscient, omniprésent, autoritaire sinon totalitaire ; placé au cœur du réseau de contradictions de la société, traversé par elles et en même temps par ses propres contradictions internes, l'Etat-stratège les légitime, les régule et en assure une reproduction qui, pour n'être jamais à l'identique, en conserve les principaux équilibres - ou déséquilibres (Bauby, 1991). Dans cette perspective, l'action et les institutions publiques doivent à la fois :

- enregistrer la représentation des intérêts et opinions contradictoires existants dans la société,
- les agréger,
- mettre en place des mécanismes et organes de régulation,
- dégager des orientations stratégiques et les légitimer,
- concevoir leur mise en œuvre et évaluer leurs effets, afin d'assurer une adaptation régulière à l'évolution des besoins.

Mais l'action publique ne saurait tout maîtriser, prévoir, programmer, ni résoudre l'ensemble des contradictions de la société.

4/ Répondre aux défaillances des marchés ET aux défaillances de l'Etat

Les penseurs et acteurs de l'action publique prennent appui sur l'existence clairement établie et peu contestée de « défaillances » des marchés, c'est-à-dire d'écarts entre l'équilibre produit par le jeu du marché et l'optimum économique et social. On peut en rappeler les principaux éléments :

- L'activité économique étant marquée par l'existence de fluctuations, de cycles et de crises, les Etats ont tous mis en œuvre, en particulier depuis la grande crise des années 1930, des politiques économiques contra-cycliques destinées à maîtriser ou du moins à limiter les effets de ces cycles : politiques budgétaires, monétaires, etc.
- Si le marché donne de précieuses indications pour le court terme, il est myope pour le long terme ; le marché est une boussole incertaine pour toutes les décisions qui reposent sur l'anticipation, en particulier l'investissement ; cela favorise les investissements les moins gourmands en capital, ceux dont le temps de retour est le plus réduit.
- Le marché conduit spontanément à une série de polarisations : économiques, avec les concentrations économiques et financières qui donnent naissance à de grands groupes hégémonistes ; sociales, avec

l'accumulation des richesses sur quelques catégories ou pays ; territoriales avec des urbanisations accélérées et des désertifications ; temporelles et générationnelles, au détriment des générations futures ; financières, avec une généralisation de la marchandisation.

- L'activité économique engendre des conséquences sur la société, que l'on qualifie d'« externalités », qui ne sont pas prise en compte par le marché ; elles peuvent être négatives, comme la pollution, la raréfaction des ressources, etc., qui provoquent des préjudices ou des coûts pour d'autres acteurs ; elles peuvent également être positives pour d'autres acteurs ou pour la collectivité, comme un réseau de transport qui limite les encombrements en ville et la pollution.

- L'existence des biens publics ou collectifs n'est pas prise en compte par le marché. Le fait de consommer un bien collectif n'interdit à personne d'autre de le consommer (air, émission de radio, éclairage public, digue qui protège des inondations, phare qui signale un récif ou l'entrée d'un port, langue que l'on parle) ; il n'y a pas destruction du bien dans sa consommation ; sa consommation par un consommateur supplémentaire ne diminue en rien le niveau de satisfaction des autres ; corrélativement, il est impossible d'exclure quiconque par le prix de l'usage d'un tel bien ; le coût marginal de la consommation d'un bien public est nul (le fait qu'une personne supplémentaire bénéficie de l'éclairage d'une rue ne modifie en rien le coût de l'éclairage).

- Dans les réseaux d'infrastructures (route, voie ferrée, lignes électriques, etc.) existent des situations marquées par l'existence d'un « monopole naturel » ; il est préférable pour la collectivité d'avoir, sur une zone géographique déterminée, un seul réseau plutôt que plusieurs parallèles en concurrence, donc un opérateur unique.

Dans tous ces cas, les autorités publiques ont été amenées à intervenir : soit en réglementant les marchés ; soit en définissant des tarifs administrés (péréquations, redistributions, tarifs régulés permettant l'accès de tous) ; soit en forçant les acteurs à intégrer dans leurs calculs les externalités ; soit en régulant spécifiquement tel ou tel secteur ; soit en fournissant elles-mêmes des services (éducation, infrastructures de transport, etc.), ou en définissant et organisant, ce qui existe dans tous les pays européens, chacun avec son histoire, ses références et son type d'organisation, des « services publics » relevant d'autres modes de régulation que le seul marché (transports, communications, eau et assainissement, énergie, etc.).

Les modalités de l'intervention publique ont beaucoup varié dans le temps et dans l'espace, selon les secteurs, les époques et les pays, en fonction des mutations technologiques, économiques ou sociales, des préférences collectives et des choix démocratiques. Mais dans tous les pays européens, l'Etat et les autorités publiques régionales et locales cherchent à limiter les défaillances des marchés et à garantir la cohésion économique, sociale et territoriale des différentes collectivités. Pour autant, l'action publique a montré qu'elle n'était pas, elle-même, exempte de défaillances. Sans revenir ici sur les abus et excès qui ont marqué les expériences historiques d'étatisation de certaines économies et sociétés, d'éradication de la propriété privée ou de planification généralisée, il convient de prendre en compte la réalité de ces défaillances publiques qu'il serait vain de prétendre nier au prétexte qu'elles ont été convoquées dans une finalité idéologique par les adeptes de l'ultralibéralisme. Soulignons en particulier que :

- comme tout pouvoir, celui de l'Etat - et plus largement de toute instance publique - tend à aller au bout de son pouvoir et à en abuser,
- l'Etat prétend disposer d'une meilleure connaissance de la société et de ses besoins, ce qui a fondé les dérives étatistes et la mise sous tutelle des sociétés,
- la prolifération réglementaire finit par être inefficace et paralysante ; elle conduit à la bureaucratisation, à la dépossession de la maîtrise des choix individuels et collectifs,
- il existe une tendance spontanée au mauvais emploi, voire au gaspillage de l'argent public, au prétexte qu'il n'a pas de coût ou, du moins, qu'il suffit d'une décision publique pour le mobiliser,
- la socialisation croissante, qui repose sur une indiscutable croissance des besoins collectifs, peut conduire à déresponsabiliser les citoyens et à les transformer en assistés,
- la menace d'une hypertrophie de tout ce qui est public existe, au point de risquer de paralyser l'appareil économique et, plus généralement, de brimer l'initiative individuelle,
- l'action publique n'est pas vertueuse par nature : elle est soumise au poids du court terme et des calendriers électoraux, aux pressions sur les instances publiques, aux instabilités, à une faible réactivité, à des dysfonctionnements, à des effets pervers, à la fraude, voire à la corruption,
- l'existence d'asymétries structurelles d'informations entre les opérateurs, services des administrations comme entreprises privées, et l'autorité publique peut s'accompagner de tutelles tatillonnes et de confiscations, de gaspillages et de surinvestissements, d'accaparement de rentes par l'entreprise et/ou ses employés, des sureffectifs, de cor-

¹⁰ Le terme « Etat » employé ici renvoie en fait à toutes les institutions et autorités publiques dès lors qu'existe un groupe humain constitué, du niveau territorial le plus « micro » et local, à ce qu'est aujourd'hui l'Union européenne, en passant par les communes, départements, régions et chacun des Etats-nation.

poratismes et des conservatismes, au détriment des usagers, des consommateurs et des citoyens,

- l'action publique traditionnelle est confrontée au développement d'un côté de la mondialisation et de l'intégration européenne, de l'autre de la reterritorialisation, de la décentralisation et du recentrage sur le micro-social et ne peut donc rester figée sur l'existant.

En fait, il n'y a pas des défaillances du marché OU des défaillances de l'Etat, mais les unes ET les autres, afin de chercher à limiter les effets des unes ET des autres. Il faut les prendre en compte ensemble et répondre aux deux dans le même mouvement.

5/ Un Etat-stratège ne peut être que multi-niveaux

Les XIXe et XXe siècles ont vu l'émergence et la consolidation des Etats-nation, en Europe, puis dans le monde. Cette forme continue à structurer en profondeur l'action publique, mais depuis les lendemains de la Seconde guerre mondiale sont intervenus, en particulier en Europe, deux phénomènes structurants :

- l'aspiration croissante des populations à maîtriser leur devenir en fonction de leurs situations territoriales, économiques, sociales et de leurs volontés politiques, avec le développement de formes de fédéralisme, de décentralisation, la référence au principe de subsidiarité, etc.,
- la prise de conscience progressive que chaque Etat-nation pris séparément est de moins en moins capable de maîtriser les enjeux du développement de la mondialisation, que chacun devient un « nain » et qu'il est de l'intérêt de chacun comme de plusieurs de mettre en commun leurs situations et leurs moyens, afin d'agir ensemble.

Ces dynamiques se chevauchent et parfois s'opposent, mais il apparaît de plus en plus qu'un véritable « Etat-stratège » ne peut être que multi-niveaux. En fait, à chaque niveau d'organisation de la société, il y a à la fois coexistence et lutte entre la diversité des intérêts particuliers (de chaque individu, de tout groupe ou collectif) et entre ceux-ci et un intérêt collectif ou général propre à la collectivité d'appartenance ou de référence, en même temps qu'il y a controverse et lutte quant au contenu de l'intérêt général. Ce contenu se transforme en fonction de l'évolution des besoins et des attentes, des mutations technologiques, économiques, sociales, environnementales ou internationales.

C'est tout l'intérêt du principe de subsidiarité à l'œuvre dans l'Union européenne pour faire converger les différents niveaux d'organisation de nos sociétés en fonction de leurs places et de leurs capacités. Le principe de subsidiarité repose sur le fait que l'on fait ensemble (entre les Etats membres de l'UE) ce qu'on est mieux à faire ensemble que chacun agissant séparément ; et, en même temps, on ne fait à cet échelon supranational que ce qui apporte une valeur ajoutée. C'est une démarche pragmatique, qui ne consiste pas à construire un nouvel « Etat », mais à déléguer une part de la souveraineté traditionnelle de chacun des Etats membres – à « communautariser » -, lorsque cela est à l'avantage de chacun et de tous. Le principe de subsidiarité doit sans cesse être remis sur le métier, tant il ne repose pas sur des « recettes », mais sur l'examen avantage/inconvénient, au cas par cas, de ce qui doit relever de l'UE ou de chacun des Etats. Le principe de subsidiarité est d'autant plus une boussole qu'il repose sur le fait que dans le plus grand nombre de domaines d'action publique existe aujourd'hui une compétence partagée entre les Etats membres et l'Union européenne. Celle-ci a très peu de compétences exclusives, pour lesquelles seule l'UE peut légiférer et adopter des actes juridiquement contraignants – en particulier la politique monétaire pour les Etats membres dont la monnaie est l'euro, l'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur, la politique commerciale commune et l'union douanière. Dans tous les autres domaines, le principe de subsidiarité est la référence.

La démarche suppose de sortir des conflits de compétences, de la défiance, entre institutions et acteurs, entre niveaux d'action publique, entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'Union européenne, de façon à les conjuguer dans des gouvernances multi-niveaux. De même, l'Etat et les autorités publiques ont une panoplie de moyens d'intervention et d'action : la définition d'objectifs stratégiques de moyen et long termes, la réglementation, les interventions directes, la régulation, qu'il s'agit de combiner plutôt que d'opposer. L'Etat, l'action publique doivent être intrinsèquement adaptatifs, en fonction de l'évolution des besoins, des mutations économiques et technologiques, des transformations des préférences collectives. Cette adaptabilité (mutabilité) suppose l'organisation systématique de l'évaluation multi critères et multi acteurs, de l'efficacité et de l'efficience de toute action publique.

6/ Un Etat-stratège ne peut être que démocratique, multi-acteurs

La réforme de l'Etat ne saurait être définie, décidée, mise en œuvre du haut du groupe, de la société, de l'Etat, de manière centralisée ou autoritaire. Elle doit reposer sur une démarche inverse : organiser sys-

thématiquement et en continu l'expression des besoins, des attentes, des aspirations de chaque individu et groupe, condition pour faire émerger les préférences collectives et l'intérêt général. Elle sera d'autant mieux mise en œuvre par tous les acteurs que ceux-ci auront été associés, dès l'origine à sa définition.

En fait, les problématiques habituelles de réforme de l'Etat apparaissent de plus en plus inopérantes. Toutes les initiatives de réformes ont eu jusqu'ici un point commun : celui d'avoir été conçues et menées depuis le sommet de l'Etat, « top down », alors qu'il faudrait sans doute inverser ou du moins compléter cette démarche par une démarche « bottom up » : réformer l'Etat par la société, coproduire l'action publique de demain. D'abord, en organisant l'expression systématique et permanente des besoins individuels et collectifs de tous (usagers, citoyens, acteurs économiques et acteurs sociaux...); rien ne peut remplacer l'organisation systématique et permanente de l'expression des besoins et des aspirations, des satisfactions comme des plaintes.

Pour conduire cette dynamique, nous disposons aujourd'hui d'un outil extraordinaire, dont auraient rêvé les Athéniens, fondateurs de la démocratie : les technologies de l'information et de la communication permettent une expression démocratique directe et permanente, interactive et pas seulement d'information.

C'est à une véritable révolution copernicienne que doivent être invités l'Etat et les administrations, fondée sur l'interactivité.

La participation démocratique de tous les acteurs et parties prenantes est un gage de réussite de l'action publique ainsi définie, car elle lui donne une forte légitimité. Elle sera d'autant mieux mise en œuvre par tous les acteurs que ceux-ci auront été associés, dès l'origine à sa définition.

Les élus ont la responsabilité des choix et arbitrages, mais ils ne peuvent l'exercer pleinement que s'ils sont éclairés par la participation de tous les acteurs. L'action publique et sa réforme doivent reposer sur la coproduction. Les experts ont toute leur place dans ces dynamiques pour éclairer les processus, dégager des solutions alternatives... Mais rien que leur place... Il s'agit de ne pas monopoliser l'expertise et de la rendre pluridisciplinaire et plurielle.

De leur côté, les personnels et agents publics ont des responsabilités spécifiques, celles de concourir à l'émergence et à la mise en œuvre d'une action publique qui n'a d'autre finalité que de répondre aux besoins. Il est donc légitime que cette spécificité soit reconnue et garantie ; les statuts des 3 fonctions publiques sont des acquis évolutifs, non des obstacles.

Les managers publics ont eux aussi une responsabilité spécifique, consistant à fonder l'action des acteurs publics sur les finalités de l'action publique.

7/ Un Etat-stratège, vraiment « stratège »

L'action publique, qui était en France très concentrée et centralisée sur l'Etat central, relève aujourd'hui d'une combinatoire entre plusieurs niveaux et institutions d'autorités publiques, de la Commune à l'Union européenne en passant par les communautés, métropoles, départements, régions. Cela peut être un handicap, si chacun le vit en termes de compétences exclusives, de chasse-gardées, de rivalités et de concurrence. Mais cela peut être aussi un avantage si chacun a l'intelligence de prendre en compte l'interdépendance des enjeux et des niveaux dans une démarche systémique. Ainsi, on ne peut pas organiser le service public de l'eau qu'au seul niveau de la Commune, dont c'était la responsabilité depuis la Révolution. Il faut aussi prendre en compte la ressource et son accès, les traitements à opérer, les bassins versants, les normes de qualité définies au niveau de l'UE, etc., pour définir les territoires pertinents d'organisation et donc les autorités organisatrices, qui auront en charge le pilotage de l'organisation du service ; mais ce pilotage ne sera efficace que s'il repose sur des rapports de coopération et de partenariat entre les niveaux et les institutions, en privilégiant l'animation sur les rapports hiérarchiques.

L'Etat et les autorités publiques (locales, régionales, nationales, européennes), sont indispensables à la vie en société, comme pour maîtriser les évolutions de la mondialisation. Mais l'Etat et les autorités publiques ne sont « forts », du moins ne peuvent remplir leurs rôles, missions et objectifs, que s'ils reposent à la fois sur l'organisation systématique de l'expression des besoins et aspirations, individuels et collectifs, ainsi que de leurs évolutions, sur l'élaboration de systèmes multi-niveaux d'intérêts communs ou généraux et sur des projets et politiques, sur l'organisation de débats publics permettant de faire des choix politiques, puis de les mettre en œuvre, d'en évaluer l'efficacité et l'efficience, de façon à procéder aux adaptations, réformes et mutations indispensables.

Pour être vraiment « stratège », il faut qu'existe une réelle volonté politique !

> Associations et financeurs publics



Le [Guide des relations entre associations et financeurs publics](#) recense et clarifie les nouvelles relations et modes de coopération entre les pouvoirs publics et les associations.

Prenant appui sur des exemples dans le secteur culturel, il s'adresse néanmoins à toutes les associations.

[LIRE LA SUITE](#)

> Zoom sur la finance solidaire



Découvrez les derniers chiffres de **FINANSOL**.

[Zoom sur la finance solidaire](#) est un document à l'usage des professionnels, qui dresse un panorama de la finance solidaire en France.

[LIRE LA SUITE](#)

> Les sociétés commerciales de l'économie sociale et solidaire



La loi de 2014 sur l'Économie sociale et solidaire reconnaît comme faisant partie de l'ESS des sociétés commerciales, à certaines conditions. Elles rejoignent ainsi les associations, coopératives, fondations et mutuelles qui, jusque là étaient seules reconnues comme pratiquant les valeurs d'initiative collective, de gestion démocratique et de non lucrativité qui caractérisent ce secteur. *

Encore méconnues dans le paysage économique français, la particularité de ces sociétés tient à leur hybridation entre principes sociétaux et logique marchande. Trois ans après leur reconnaissance juridique, la note [Les sociétés commerciales de l'économie sociale et solidaire : premiers éléments d'analyse](#) donne des pistes de réflexion sur ces entreprises.

* Cette disposition de la loi est loin de faire consensus. Nous avons participé au débat ici-même.

> Le guide sur les relations associations/pouvoirs publics



Réalisé par un groupe de structures et de réseaux, ce guide prend appui sur des exemples dans le secteur culturel mais s'adresse néanmoins à toutes les associations. Il se veut être à la fois un recensement des différents modes de coopération et d'intervention possibles des associations auprès des pouvoirs publics et une boîte à outils, visant à favoriser un partenariat équilibré et sécurisé sur le plan juridique.

Ces relations ont en effet été relativement renouvelées ces dernières années suite à différents règlements et initiatives publiques: Loi ESS, Loi NOTRe, circulaire Valls, transposition dans le droit français des règles communautaires européennes...

Le document se donne donc pour ambition d'explicitier ces règles et l'articulation entre elles.

> [Présentation du guide](#) sur le site d'Opale

> [Un résumé](#) par la Caisse des dépôts

> « L'Âge de faire »



Fondé en 2005 par l'association **L'âge de faire**, ce journal a été repris par une société coopérative de production. Les salariés détiennent la majorité des voix et du capital au sein de l'entreprise. Ils décident ensemble du contenu et de la gestion du journal.

Mensuel, il témoigne des expériences alternatives en matière de réappropriation de l'économie, de création de lien social, d'écologie et d'engagement citoyen. Son credo : offrir à ses lecteurs des outils qui leur permettront de mettre en œuvre leurs idées.

Le journal ne dépend que de ses lecteurs. Son indépendance financière (ni subventions, ni publicité) repose sur un mode de diffusion original : depuis son lancement, des particuliers, magasins, associations... achètent chaque mois un certain nombre d'exemplaires, qu'ils revendent parmi leurs connaissances, déposent dans un commerce ou un lieu public. Il est aussi vendu sur les foires et salons par un réseau de sympathisants. C'est grâce à ces soutiens que *L'âge de faire* s'est fait connaître et a fidélisé ses lecteurs.

> <https://www.lagedefaire-lejournal.fr/>

> Stratégies d'innovation sociale et dynamique d'initiatives entrepreneuriales

Séminaire des 15 et 16 février 2018 (Université du Littoral à Dunkerque)

Appel à contributions



L'économie sociale et solidaire (ESS) est née au cours du 19^e siècle pour répondre aux maux engendrés par l'industrialisation (conditions de travail difficiles, paupérisation ouvrière en milieu urbain, etc.), donnant naissance aux premières coopératives, puis

aux associations en Europe dès les années 1830. Des innovations organisationnelles ont ainsi vu le jour à l'image de l'utopie coopérative de Robert Owen ou du Phalanstère de Charles Fourier. Au cours des décennies qui ont suivi, un cadre juridique s'est progressivement constitué, à l'image de la loi 1901 en France donnant officiellement naissance aux associations. Mise en sommeil pendant les années de forte croissance de l'après-guerre, l'ESS connaît depuis les années 1980 un regain d'activité. Adoptée en 2010, la stratégie « Europe 2020 » a placé l'ESS au cœur des préoccupations de l'Union européenne en tant que levier de création d'emplois, pour participer au développement d'une économie basée sur la connaissance et l'innovation et soutenir la cohésion sociale et territoriale. Dans ce contexte, la législation évolue régulièrement dans l'Union européenne et en France également. Ce qui ne va pas sans poser un certain nombre de questions majeures au regard de ce qui fait la caractéristique majeure de ce type d'activité économique à but non lucratif.

Ainsi, depuis la loi de 2014 relative à l'ESS, la frontière entre l'ESS et l'économie lucrative est de plus en plus floue au même titre que la définition de l'innovation sociale : 1° Soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ; 2° Soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail. Les procédures de consultation et d'élaboration des projets socialement innovants auxquelles sont associés les bénéficiaires concernés par ce type de projet ainsi que les modalités de financement de tels projets relèvent également de l'innovation sociale. Des entrepreneurs sociaux se lancent dans des activités très variées dans l'industrie, les services ou l'artisanat. Pourquoi une innovation peut ainsi être qualifiée de « sociale » au-delà de la définition très générale qu'en donne la loi.

Si la définition de l'innovation est très vaste, l'évolution récente des technologies de l'information et de la communication renforce encore cette observation. Au-delà des formes traditionnelles de l'innovation sociale liées notamment à la solidarité sociale ou à la préservation de l'environnement, le développement de nouvelles formes de production, décentralisées, comme les fab.labs sont le terrain de nouvelles expériences, de partage des savoirs dans le cadre d'une économie collaborative, où se dessinent de nouvelles modalités en matière de

partage des connaissances et le développement de nouvelles communautés de pratiques qu'il est important d'explorer.

L'objectif de ce séminaire est par conséquent d'explorer toutes les formes nouvelles que prennent l'innovation sociale et l'entrepreneuriat social à l'heure actuelle dans les pays industriels. Sous quel statut juridique (association, mutuelle, coopérative, mais aussi SARL) ? Dans quel secteur d'activité (industrie, services aux entreprises ou aux particuliers, etc.) ? Pour répondre à quel objectif (lucratif, non lucratif) ? Pour quels résultats (création d'activités, d'emploi, amélioration du bien-être social et de la cohésion sociale et territoriale) ?

Thématiques traitées :

1. Que représente à l'heure actuelle l'économie sociale et solidaire (ESS) en termes de création de valeur, d'activité, d'entreprises et d'emplois. La loi de 2014 a en effet contribué à élargir la définition de l'ESS, qui tend à se rapprocher de plus en plus de l'économie lucrative.
2. Qui sont les entrepreneurs sociaux ? L'entrepreneur social est-il en effet un individu qui crée une association, ou une entreprise dans un secteur d'activité délaissées par les secteurs public et privé, indépendamment du statut juridique de l'organisation créée (SARL, association, coopérative, ou autres) ?
3. Quelles sont les bonnes pratiques en matière d'ESS qui se développent dans différents territoires et sous quelles conditions peuvent-elles être essaimées ?
4. Le développement récent des technologies de l'information et de la communication a donné naissance à de nouvelles formes d'organisation du travail, décentralisées, avec notamment la création des fab.labs. Quelles sont les activités créées dans ce cadre ? Quels en sont les résultats concrets en termes de création d'activité et d'emploi, en matière de cohésion sociale et territoriale ?
5. Innovation financière et financement de l'entrepreneuriat social.
6. Quels sont les apports de l'entrepreneuriat social pour le développement de territoires (au niveau régional ou d'agglomérations urbaines) en reconversion industrielle ?

Calendrier :

- 4 décembre 2017 : date butoir d'envoi des propositions de communications
- 15 décembre 2018 : réponse du comité scientifique
- 1er février 2018 : envoi du texte final (entre 5000 et 8000 mots)

> Sophie.Boutillier@univ-littoral.fr

> 37^{ème} Rencontre nationale du Crédit Coopératif



La 37^{ème} Rencontre nationale du **Crédit Coopératif** se déroulera à Paris, le 22 novembre 2017, sur le thème « **Le travail, c'est capital !** »

- 1^{ère} table ronde : *Travailler autrement* (Isabelle BAUR, présidente du directoire de Scarabée Biocoop, Noémie de GRENIER, co-directrice générale de Coopaname, Maud RICHET, Ouishare connector, activatrice et exploratrice de modèles collaboratifs)

- 2^{ème} table ronde : *Penser le travail autrement* (Patrick ARTUS, économiste, directeur de la recherche et des études de

Natixis Laurent BERGER, secrétaire général de la CFDT, Bernard STIEGLER, philosophe, directeur de l'Institut de recherche et d'innovation, Axelle TESSANDIER, fondatrice AXL Agency, agence de réflexion et d'action sur la transition numérique

Pour vous inscrire c'est ici

> Le Mois de l'ESS



Le Mois de l'ESS se déroule tous les ans, en novembre, sur l'ensemble des régions. Plus de 2000 événements pour découvrir une économie qui a du sens !

Propulseur de notoriété, il constitue une vitrine de l'ESS et permet d'accroître sa visibilité auprès des acteurs, des partenaires, des institutions, du grand public à travers notamment associations, mutuelles, coopératives, fondations... qui partagent les valeurs d'initiative collective, de gestion démocratique et de non lucrativité défendues par l'ESS, en [inscrivant les](#)

[événements](#) qu'elles organisent pendant le Mois de l'ESS, bénéficient d'une campagne de communication d'envergure nationale.

> Accéder aux événements



> Semaine de l'ESS à l'École



Après le succès de la première édition de la [Semaine de l'ESS à l'École](#), en 2017, L'ESPER (L'Économie Sociale Partenaire de l'École de la République), l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) et Coop FR (organisation représentative du mouvement coopératif français) donnent en nouveau rendez-vous, du 26 au 31 mars 2018.

Cette opération qui vise à sensibiliser les élèves et les enseignants aux valeurs et pratiques de l'économie sociale et solidaire

- > Pour participer, soit en tant que partenaire, soit en tant qu'intervenant : www.semainessecole.coop
- > Retour sur la première édition : <http://lesper.fr/retour-sur-la-1ere-edition-de-la-semaine-de-less-a-lecole>

> Stratégies d'évolution des modèles socio-économiques associatifs



L'UDES (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire) et le Mouvement associatif ont chargé le cabinet KPMG de mener une étude sur [les stratégies d'évolution des modèles socio-économiques associatifs](#) pour apporter des éléments de réponse sur ce sujet hautement stratégique pour le monde associatif. Cette étude qualitative, menée auprès de 50 acteurs de terrain, a été suivie d'une enquête prospective auprès du monde associatif qui a recueilli près de 1 000 réponses.

L'UDES et le Mouvement associatif Hauts-de-France organisent une **Journée de restitution** de cette étude le mardi 28 novembre, de 10h à 17h, à Lille.

Cette journée s'organisera autour du partage et de la mise en débat de l'étude ainsi que des témoignages d'associations engagées dans des réflexions et des actions sur cet enjeu stratégique, notamment dans le cadre du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement).

- > [Télécharger la synthèse de l'étude](#) > >> [Inscription à la journée ici](#) <<<

> Colloque RIUESS 2018

RIUESS

L'économie sociale et solidaire (ESS), bien qu'elle apparaisse aujourd'hui au cœur de nouveaux débats et de postures, demeure encore mal connue. Malgré cela de plus en plus nombreux sont celles et ceux qui s'en revendiquent, ou qui se positionnent par rapport à elle.

L'économie collaborative ou de partage, le « *social business* », le financement par la foule (*crowdfunding*), l'aspiration à un modèle économique plus éthique, plus humain et, à une société plus saine, plus conviviale, sont autant d'expressions contemporaines qui viennent mettre à mal le débat séminal entre les tenants d'une économie sociale « historique » - celle des grandes familles institutionnelles (associations, coopératives, mutuelles et fondations) - et ceux qui défendent l'idée d'une économie, solidaire qui ne repose pas seulement sur des statuts juridiques, mais également sur des assises à la fois sociales et politiques (économie communautaire aux Etats-Unis d'Amérique, économie populaire en Amérique Latine ou en Afrique), par exemple. Les deux mouvements interrogent les périmètres de l'ESS contemporaine, et nécessitent que les acteurs comme les citoyens y voient « plus clair » à son sujet.

L'objectif du **Colloque RIUESS 2018-Rennes : « Modernité des idées et pratiques fondatrices de l'ESS »**, organisé par le **Réseau Inter Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire**, est de contribuer à clarifier la vision de ce qu'est ou *devrait* être l'économie sociale et solidaire du XXIème siècle.

- > Université de Rennes, du 16 au 18 mai 2018.
- > Date limite de réception des propositions de communication : 22 janvier 2018. > odile.castel@univ-rennes1.fr

> Évaluation(s) dans le monde associatif



Journée de rencontre et d'échanges **Évaluation(s) dans le monde associatif**. Quels enjeux, quelles perspectives ?

Organisée par [Le Mouvement associatif](#), autour d'apports théoriques et d'échanges d'expériences entre les différents secteurs qui composent le monde associatif. L'objectif de cette journée sera d'appréhender les principaux enjeux internes et externes, ainsi que les éléments de contexte liés à la pratique de l'évaluation au sein du monde associatif.

- > Paris, 27 novembre 2017.
- > [+ d'infos](#)

> Gérer et militer : la recherche-action de François Rousseau

A l'occasion de la publication du livre de Christèle LAFAYE, [« Construire collectivement du sens : les apports de François Rousseau »](#), Cleeress et le Crédit Coopératif invitent à échanger sur le thème de la gestion du sens dans les organisations. (Ce livre regroupe les contributions de 16 acteurs qui s'appuient sur la thèse « gérer et militer » et la grille de lecture applicable à tout type d'organisation de François Rousseau (1956-2011), dirigeant d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), à l'origine de l'Atlas de l'ESS).

21 novembre 2017, 18h- 20h, au Crédit Coopératif, 12 boulevard Pesaro 92 024 Nanterre (RER A Nanterre Préfecture)

- > Inscription gratuite mais obligatoire : <https://goo.gl/9n6qvc>

CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,
créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud
Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général :
économie publique et économie sociale

Ses travaux se réalisent
à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par
Alain Arnaud

Informations-adhésions : >>> info@ciriec-france.org

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ÉCONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.ciriec-france.org



"Brèves du CIRIEC-France"

Lettre mensuelle électronique éditée par le CIRIEC-France

Direction légale de la publication : Alain ARNAUD - Direction de la rédaction : Marcel CABALLERO



Si vous souhaitez
contribuer à alimenter les *Brèves du CIRIEC-France*


marcel.caballero@club-internet.fr

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs
Ils peuvent être reproduits librement avec indication de la source